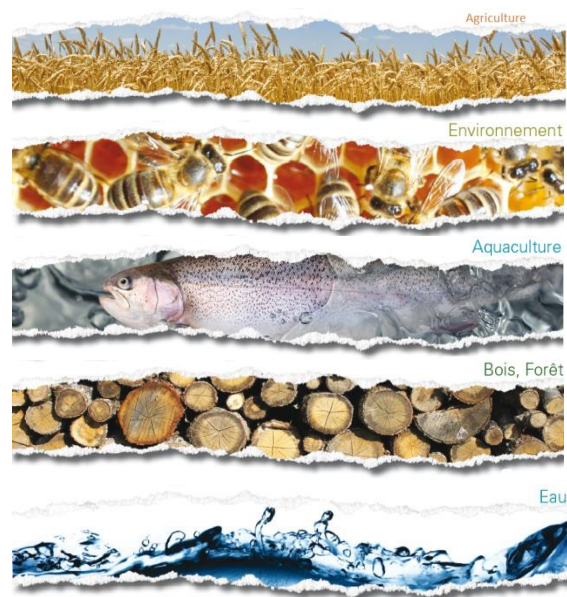


ANNEE SCOLAIRE : 2019/2020



BTSA – Licence – Licence Pro



Ce document se veut un « mode d'emploi » de la vie à Poisy, sur le site «Enseignement Supérieur». Chacun est prié de le lire attentivement, afin de connaître les us et coutumes de l'établissement. Conservez ce document à portée de main, il vous sera utile tout au long de l'année.

1 - DATES DE RENTREE – Site de Poisy

Pour les étudiants des classes de :

BTSA ACSE 1 ^{ère} année :	LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 9h
BTSA AQUACULTURE 1 ^{ère} année :	LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 9h
BTSA GESTION FORESTIERE 1 ^{ère} année :	LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 9h
BTSA GPN :	LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 9h
BTSA TC « Produits de la Filière Forêt Bois » :	LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 9h
BTSA AQUACULTURE 2 ^{ème} année :	LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 13h30
BTSA ACSE 2 ^{ème} année :	LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 à 8h15
BTSA GESTION FORESTIERE 2 ^{ème} année :	LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 à 8h15

2 - ASSURANCES

1/ ACCIDENTS

Les élèves de l'enseignement agricole bénéficient de la garantie "accidents du travail" et sont OBLIGATOIREMENT affiliés à la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Ils sont donc garantis pour tous les accidents corporels ou maladies professionnelles qui peuvent se produire durant les activités scolaires, les stages et le trajet école-famille. La garantie offerte est la même que celle des salariés du régime général (Sécurité Sociale) ou agricole (MSA).

Les cotisations sont calculées au taux de 0,42 % d'un salaire théorique fixé par la MSA.

Le montant de cette cotisation est inclus dans les frais de scolarité. L'établissement se charge de toutes les formalités d'affiliation.

C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et nous retourner le formulaire de «**demande d'immatriculation des élèves aux assurances sociales agricoles**» (uniquement pour les étudiants non scolarisés à l'ISETA en 2018-2019).

2/ SECURITE SOCIALE ET MUTUELLE COMPLEMENTAIRE

L'assurance maladie est obligatoire et gratuite.

3 cas se présentent :

➤ **Pour les nouveaux étudiants à la rentrée 2019 :**

L'étudiant restera rattaché pour 2019-2020 à son régime actuel, généralement le régime des parents (CPAM/MSA...)

Il faudra alors procéder à la mise à jour de la carte vitale de l'étudiant avant le 31/12/19 et déclarer un médecin traitant.

➤ **Pour les étudiants qui intègrent la 2^e année de BTSA :**

Aucun changement par rapport à l'année écoulée (maintien dans l'organisme actuel, généralement le régime des parents (CPAM/MSA...))

Il faudra cependant procéder à la mise à jour de la carte vitale de l'étudiant avant le 31/12/19 et s'assurer qu'un médecin traitant a bien été déclaré.

➤ **Pour les étudiants qui étaient affiliés à la SMERRA ou LMDE en 2017 – 2018 – 2019 :**

Un transfert de dossier vers la CPAM du lieu de résidence des parents se fera automatiquement (sans aucune intervention de votre part).

Il faudra alors procéder à la mise à jour de la carte vitale de l'étudiant avant le 31/12/19 et déclarer un médecin traitant.

Concernant la mutuelle complémentaire, libre à vous d'adhérer à celle de votre choix.

Etudiant étranger : inscription à l'assurance maladie obligatoire via le téléservice «etudiant-etranger.ameli.fr». Démarche à effectuer dès votre arrivée en France. Un justificatif d'inscription vous sera demandé à la rentrée.

3/ RESPONSABILITE CIVILE (RC)

Les élèves et étudiants sont couverts par la RC de l'établissement lors de leurs activités. Cependant, chaque élève ou étudiant doit posséder une RC individuelle qui couvre toutes les activités extrascolaires. Il n'est pas nécessaire de nous adresser votre attestation d'assurance.

4/ CO-VOITURAGE

L'établissement dans le cadre de la sensibilisation à l'écocitoyenneté encourage le covoiturage. Cela concerne entre autres les activités extra scolaires et nous vous invitons dans cette hypothèse à vérifier que votre contrat d'assurance comporte bien la clause « personnes transportées ».

Si dans le cadre de certaines activités pédagogiques les étudiants sont amenés à faire du covoiturage, l'assurance Responsabilité Civile de l'établissement s'applique sans franchise jeune conducteur. Il faudra cependant que le jeune soit en possession d'un ordre de mission dûment établi par l'administration de l'ISETA. Les étudiants pouvant transporter des collègues dans ce cadre devront fournir au préalable à l'administration de l'école une copie de leur permis de conduire et de leur contrat d'assurance comportant la clause « personnes transportées ».

3 - INFORMATIONS SCOLAIRES

L'année scolaire est divisée en **2 semestres**. En fin de chaque période les familles reçoivent le bulletin officiel comportant les observations, les moyennes par matière, la moyenne générale, ainsi que les classements de la période.

En cas de besoin, des courriers spécifiques peuvent être adressés aux familles.

Pour les BTSA, les épreuves des CCF (Contrôle en Cours de Formation) sont programmées dès le début de la classe de première année et participent pour 50 % à l'obtention de l'examen. Ce sont des épreuves d'examen organisées par l'établissement. A ce titre, elles sont obligatoires et sujettes aux mêmes règles que les épreuves d'examens classiques.

Concernant les langues vivantes, seul l'anglais fait partie du programme de formation en BTSA à l'Iseta. Tout étudiant qui, pour une raison dûment justifiée, souhaite présenter une autre langue vivante à l'examen sera inscrit aux cours par correspondance du CNED et devra passer une épreuve supplémentaire de langue vivante à l'examen final. Cependant nous recommandons à ces étudiants de suivre les cours d'anglais organisés par l'établissement compte tenu de l'importance de cette langue dans les voyages d'études, les relations internationales, la documentation...

4 - FOURNITURES SCOLAIRES - TROUSSEAU

Fournitures scolaires : pour la 1ère semaine, se munir d'un minimum (stylo, règle, copies doubles...etc...) Ensuite chaque responsable de cycle vous indiquera ses besoins.

Trousseau obligatoire (dès la rentrée) :

- des bottes pour observations dirigées et sorties
- un vêtement de pluie
- une tenue de sport différente de la tenue de « tous les jours » et des chaussures adaptées pour le gymnase
- pour les équipements spécifiques, se conformer aux recommandations indiquées dans la lettre de rentrée

5 – LOGEMENTS

Il n'y a pas d'internat pour les BTSA mais une **LISTE DE LOGEMENTS est proposée par l'établissement.** Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs.

La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant ou sa famille.

Contrat de location sur 10 mois : de septembre 2019 à Juin 2020.

Dans la plupart des cas, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF d'Annecy : 0 810 25 74 10 ou www.caf.fr).

6 – BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les familles qui ont effectué une demande de bourse d'enseignement supérieur auprès du CROUS doivent **fournir au plus vite leur NOTIFICATION DE BOURSE à l'établissement, pour validation de leur dossier dès la rentrée et mise en paiement de la bourse dans les meilleurs délais.**

Un échelon 0 ne donne pas droit au versement d'une bourse, toutefois l'étudiant bénéficie d'une majoration de son allocation logement étudiante.

Aide d'urgence : cette aide concerne les étudiants en rupture familiale (ils doivent justifier un avis fiscal d'imposition personnel) et qui ont eu un rejet du CROUS concernant leur demande de bourse.

Prendre contact avec le secrétariat à la rentrée pour appréciation de votre situation et instruction de votre dossier dans les meilleurs délais.

7 – COURS BTSA'SUP

L'étudiant est au centre des préoccupations des équipes pédagogiques.

Pour certains, une formation simultanée au BTSA peut être proposée, il s'agit de BTSA'SUP.

Elle permet de faciliter l'admission en Ecole d'Ingénieur à des étudiants méritants en leur proposant un complément de formation. La formation repose sur un suivi individualisé, des stages collectifs (Anglais, expression écrite), un dossier individuel (Sciences) et le passage des certificats VOLTAIRE et TOEIC. A l'issue de la formation les étudiants peuvent, par exemple, entrer en 2^{ème}, ou 3^{ème} année d'école d'ingénieur agricole à l'ISARA.

Des informations détaillées seront communiquées aux étudiants au mois de Septembre. Les cours BTSA'SUP débuteront dans le courant du 1^{er} trimestre.

8 – ASPECTS FINANCIERS

Les 10 prélèvements automatiques de scolarité se feront de septembre 2019 à juin 2020. Ils interviennent aux environs du 3^{ème} jour de chaque mois.

TARIFS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2019/2020 TARIF MENSUEL x 10 MOIS	TARIF D'ACCUEIL 1	TARIF DE BASE 2	TARIF DE SOLIDARITE 3
BTSA « ACSE »	166 €	224 €	281 €
BTSA « AQUACULTURE »	170 €	228 €	285 €
BTSA « GESTION FORESTIERE »	201 €	259 €	316 €
BTSA « GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE »	174 €	232 €	289 €
BTSA « GPN » + LICENCE AMENAGEMENT*	219 €	277 €	334 €
BTSA TECHNICO-COMMERCIAL «PFFB»	174 €	232 €	289 €
BTSA TC PFFB + LICENCE AMENAGEMENT*	219 €	277 €	334 €
Supplément Cours BTSA'SUP	180€ / an		

Frais de dossier administratif : 60€ (30€ en cas de réinscription d'un candidat déjà élève de l'Iseta en 2018-2019).

** Frais d'inscription en Licence Aménagement + CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : 170€ + 90€ à verser directement sur le site de l'Université au moment de l'inscription définitive. Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais.*

- **Tarif 1** : correspond à un revenu fiscal de référence 2017 inférieur à 19 853€ pour 1 enfant, 21 841€ pour 2 enfants et 23 826€ pour 3 enfants et plus. Dans ce cas, **vous devez fournir l'avis d'imposition. Sans ce justificatif, le tarif 2 (Tarif de base) sera appliqué automatiquement.**
- **Tarif 2** : tarif de base
- **Tarif 3** : permet une prise en compte partielle de la solidarité aux familles ou aux élèves en difficulté.

• ASSOCIATION DES ETUDIANTS A TEMPS PLEIN :

Chaque section d'enseignement supérieur à temps plein a une association qui lui est propre. Cette association Type Loi 1901 a pour objectif principal de permettre aux étudiants de prendre des responsabilités, de choisir et d'améliorer les orientations prises dans le cadre de leurs études. Plus concrètement ces associations gèrent matériellement, mais sous le contrôle des responsables de cycle des activités telles que voyages d'études, sorties techniques, activités diverses. L'association gère un budget qui provient :

- d'une dotation de l'école qui permet d'assurer le déroulement des activités extérieures nécessaires à la mise en œuvre du référentiel de formation. Le montant de cette participation varie selon les sections en fonction des objectifs retenus par les étudiants et des contraintes spécifiques de leur section. **Cette participation est perçue par l'établissement en même temps que la scolarité.**

Cette partie du budget ne peut être utilisée que pour des **activités pédagogiques inscrites au référentiel.**

- des ressources propres de l'association, perçues à l'occasion des activités et manifestations qu'elle met en place dans le cadre du financement de leurs projets. Cette partie du budget peut être utilisée pour financer des **activités complémentaires** (voyages, clubs, sports, spectacles, sorties ludiques...)

9 - HORAIRES – TRANSPORTS - SELF

1/ HORAIRES DES COURS

Les cours sont répartis du lundi matin au vendredi soir, Les séquences de cours sont de 55 minutes. L'arrivée à l'heure aux cours est indispensable au bon déroulement de la classe.

- **Les horaires de cours sont :** **matin** → De 8h15 à 12h15 (pause de 20mn 10h05 à 10h25)
après-midi → De 13h30 à 17h20 (pause de 10mn 15h20 à 15h30)

NB : En général une demi-journée par semaine est libérée pour les cycles en deux ans afin que les étudiants puissent prendre leurs rendez-vous et effectuer des démarches administratives. Certains cours peuvent se dérouler le samedi matin, notamment pour les cycles en un an.

Un emploi du temps est établi par classe pour chaque semaine par le responsable de cycle. L'emploi du temps peut être amené à varier.

2/ SELF

➤ Tarifs

Le tarif est fixé à 5,20 € par repas.

Le compte self est débité uniquement lors du passage au self. Les jours où l'étudiant ne déjeune pas au self, le compte n'est alors pas débité.

➤ Approvisionnement du compte self

En début d'année, nous demandons un chèque de 52€ (équivalent à 10 repas) afin que le compte self de l'étudiant soit approvisionné dès la rentrée. Ensuite, tout au long de l'année, le compte self peut être réapprovisionné soit par chèque à l'ordre de l'Iseta (à remettre à la vie scolaire), soit par carte bancaire via le site Ecole Directe (vos codes de connexion et mot de passe vous seront communiqués à la rentrée).

➤ Horaires et consignes

Le passage au self se fait par identification à l'aide d'une carte contenant un code-barre. Cette carte sera remise à chaque étudiant dès le 1^{er} jour de la rentrée.

L'accès au self est ouvert aux étudiants du lundi au vendredi de 12h15 à 12h45.

Nous exigeons une tenue correcte et le plus grand respect des personnes, de la nourriture et du matériel.

3/ TRANSPORTS

- La ligne 1 du réseau de bus SIBRA dessert l'établissement 4 fois par jour & le village de Poisy (qui se trouve à 10 minutes à pied de l'établissement). Pour connaître toutes les informations et les horaires précis, nous vous conseillons de consulter le site www.sibra.fr
- Les élèves peuvent venir en vélo, cyclomoteur, moto, voiture et doivent utiliser les parkings prévus à cet effet : parkings graviers en haut du bâtiment BTSA.
Les parkings situés près de l'entrée arrière du bâtiment sont réservés aux visiteurs et aux personnels.
- L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation subi par le véhicule.

10 - STAGES

Les stages en entreprises auxquels participent les élèves et étudiants représentent une partie importante de leur formation. L'expérience que ceux-ci leur apportent est un atout qui peut, dans certains cas, déboucher sur leur premier contrat de travail. Mais pour cela il est nécessaire que cette expérience se passe dans les meilleures conditions de recherche, de déroulement et de restitution (rapport de stage). Le Ministère de l'Agriculture insiste sur ces 3 étapes dont la qualité relève de la responsabilité du jeune, de l'établissement, de l'entreprise, mais aussi des parents.

11 - CALENDRIER ANNUEL

Les périodes de vacances sont calquées, pour l'essentiel, sur les dates des vacances scolaires définies par le Ministère de l'Education Nationale. Toutefois, nous pouvons les modifier pour prendre en compte l'éloignement des étudiants et garder l'intégrité des semaines ou des quinzaines. Selon les consignes du Ministère de l'Agriculture 10 semaines de stage sont prises sur la scolarité pour les BTSA en deux ans. La durée totale des stages est cependant de 14 à 16 semaines, 4 à 6 semaines de stage se dérouleront donc pendant les vacances.

Ces dates, ainsi que les différentes activités de chaque semestre (réunion de parents, conseil de classe, sorties exceptionnelles...) sont consignées dans un calendrier qui est distribué à chaque étudiant. Ces dates s'imposent à tous.

12 - ORGANISATION DE LA VIE DES ETUDIANTS

1/ ASSOCIATIONS ETUDIANTES DES CYCLES

Chaque cycle BTS est doté d'une association étudiante spécifique qui est plus particulièrement chargée de l'organisation et du financement des sorties techniques, des voyages d'étude...

Ces associations gèrent ainsi une part de la scolarité versée par les familles mais aussi des ressources propres qu'elles acquièrent à l'occasion de diverses manifestations, travaux péri pédagogiques, activités diverses...

Les étudiants sont assistés dans cette gestion par les responsables de cycle et par les étudiants de deuxième année qui transmettent la gestion de ces structures au cours du premier trimestre.

Nous insistons sur l'intérêt pédagogique de ces diverses structures. Elles permettent de bien comprendre le fonctionnement du milieu associatif qui est très présent dans la vie professionnelle de la plupart de nos anciens étudiants.

2/ PHOTOCOPIES

L'utilisation des photocopieuses du bâtiment BTS est réservée aux personnels de l'établissement. Une photocopieuse accessible à tous est disponible au CDI avec une carte magnétique individuelle.

3/ REGLEMENT DE VIE COLLECTIVE

Vous trouverez sur www.iseta.fr rubrique « dossier de rentrée » le règlement de vie collective de l'établissement. Nous vous recommandons vivement de le lire et de le commenter en famille.

13 – ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES HORS COURS

Le gymnase et une salle de musculation peuvent être accessibles aux étudiants en dehors des heures de cours sous certaines conditions. Par ailleurs, un certain nombre d'élèves de l'école se regroupent pour jouer de la musique. Voir la vie scolaire pour toute information.

D'autre part, la région annécienne dispose de beaucoup de clubs sportifs et permet la pratique de très nombreuses activités sportives : randonnée, escalade, ski, natation... Des réductions pour les étudiants existent dans la plupart des cas et la carte Pass'Région permet certains avantages (voir rubrique avantage sports).

14 – NUMEROS UTILES

Formations	Responsables de cycle	Adresse mail	Téléphone
BTSA ACSE	Pascal MORIN	pascalmorin@iseta.fr	04 50 46 38 13
	Magali PRADAL	magalipradal@iseta.fr	04 50 46 38 13
BTSA AQUACULTURE	Sébastien TAVAN	sebastientavan@iseta.fr	04 50 46 38 05
	François JACQUEMOND	francoisjacquemond@iseta.fr	04 50 46 38 17
BTSA GESTION FORESTIERE	Hervé GEMINIANI	hervegemignani@iseta.fr	04 50 46 38 11
	Sylvestre VERNIER	sylvestrevernier@iseta.fr	04 50 46 38 11
BTSA GPN	Myriam BRUN	myriambrun@iseta.fr	04 50 46 38 14
	Olivier ROLLET	olivierrollet@iseta.fr	04 50 46 38 14
BTSA TC PFFB	Béatriz MOLERO	beatrizmolero@iseta.fr	04 50 46 26 40
	Ludovic SIMEON	ludovicsimeon@iseta.fr	04 50 46 26 40
Secrétariat BTSA	Virginie GERLIER	virginiegerlier@iseta.fr	04 50 46 12 71
Vie Scolaire	Audrey ZAMBONI	audreyzamboni@iseta.fr	04 50 46 38 24